

09-INT_306



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24.11.09

Scanné le 25 NOV. 2009

Interpellation

Installations à forte fréquentation (IFF) : de quelle stratégie parle-t-on ?

Le Plan directeur cantonal prévoit dans sa fiche D13 que le Canton définit avec les communes et les milieux concernés une stratégie en matière d'implantation des installations à forte fréquentation IFF. Cette stratégie cantonale en matière d'implantation des IFF vise à installer la bonne entreprise au bon endroit afin, notamment, de minimiser le trafic individuel motorisé. Il est prévu également que cet instrument fixe des critères pour les différentes catégories d'installations (centres commerciaux, magasins de meubles, stades...) pour faciliter la planification intercommunale ou régionale des IFF, les accès en transports publics ou individuels motorisés, le dimensionnement des places de stationnement, l'utilisation du sol ou le respect des exigences de la protection de l'air et du bruit. Selon le plan directeur, le délai de mise en œuvre de cette stratégie était fixé à 2008.

C'est pourquoi l'interpellation pose les questions suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement de la réalisation de la stratégie cantonale en matière d'implantation des installations à forte fréquentation ? Quand est-ce que cette stratégie sera mise en œuvre ?
2. Quels sont les critères retenus pour définir l'implantation de la bonne entreprise au bon endroit ? Est-il prévu de tenir compte des critères proposés par la Confédération¹ et reconnus comme des critères pertinents ?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de s'inspirer du modèle bernois qui semble avoir fait ses preuves et rencontrer l'adhésion des communes et régions concernées ? Le modèle bernois a défini des pôles de développement économique et définit le nombre maximum de trajets de et vers une zone IFF (différencié, le cas échéant selon qu'il s'agit des clients, des collaborateurs ou des livraisons) pour permettre de limiter le trafic induit et une planification cohérente des réseaux routiers et des transports publics.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Lutry, le 23 novembre 2009

Alessandra Silauri

NE SAUVAITE PAS
NEVEZO PREN

¹ OFEV-ARE, Berne 2006 : Installations générant un trafic important intégrées dans le plan directeur cantonal - Recommandations pour la planification.